

A2G
Société par actions simplifiée
au capital de 25 900 euros
Siège social : 265 avenue Mario Bénard,
83400 HYERES
500 225 396 RCS TOULON

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 11 MARS 2021

RAPPORT DU PRESIDENT
SUR LES COMPTES CONSOLIDES
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2020

Chers Associés,

Conformément à la loi et aux statuts, nous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation du Groupe, dont notre société est la société mère consolidante, au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2020.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture des rapports des Commissaires aux comptes.

I – PRESENTATION DE L'ACTIVITE ET DE SES RESULTATS

1. Activité et résultats de la Société au cours de l'exercice écoulé

Nous vous rappelons que le Groupe A2G est composé des sociétés suivantes :

- A2G, société mère consolidante,
- HYERDIS,
- OLDIS,
- ESPACE PASSERON,
- SCI SAINT MARTIN, laquelle clôture son exercice au 31 décembre 2020.

Le chiffre d'affaires réalisé par le Groupe au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2020 s'élève à 93.735.363 euros contre 94.562.294 euros, soit une légère baisse de 0,87% par rapport à l'exercice précédent.

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à 513.589 euros contre 745.093 euros pour l'exercice précédent.

Les produits d'exploitation ressortent donc à 94.248.952 euros contre 95.307.387 euros pour l'exercice précédent.

Les charges de personnel s'élèvent à 9.178.863 euros contre 9.402.675 euros pour l'exercice précédent étant précisé que l'effectif moyen du Groupe ressort à 240 personnes pour l'exercice clos le 30 septembre 2020 contre 242 l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation, également en hausse, ressortent à 89.137.315 euros contre 90.279.413 euros pour l'exercice précédent

Le résultat d'exploitation consolidé s'établit donc à 5.027.974 euros contre 4.111.289 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat financier du Groupe est déficitaire à hauteur de 436.253 euros contre un résultat financier déficitaire de 453.241 euros pour l'exercice précédent.

En conséquence, le résultat courant des entreprises intégrées ressort à 4.675.384 euros contre 4.574.733 euros pour l'exercice précédent.

Après prise en compte notamment d'un résultat exceptionnel de 31.703 euros contre un résultat exceptionnel déficitaire de 27.960 euros pour l'exercice précédent et d'un impôt sur les bénéfices de 1.629.380 euros, le résultat net du Groupe se traduit par un bénéfice de 3.063.324 euros contre un bénéfice de 2.821.316 euros pour l'exercice précédent, étant précisé que :

- Le résultat net part du Groupe s'élève 3.063.064 euros,
- Le résultat net quote-part des minoritaires s'élève à un résultat 260 euros.

2. Evolution récente et perspectives d'avenir

Le Groupe entend poursuivre son développement commercial dans le domaine de la grande distribution.

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2021, il est envisagé la fusion par voie d'absorption de la société OLDIS (filiale détenue à 100% par la société HYERDIS).

II. INFORMATIONS LEGALES

Comme les dispositions légales nous en font obligation, nous vous donnons ci-après un certain nombre d'informations :

PRESENTATION DES COMPTES

Les comptes consolidés au 30 septembre 2020 du Groupe A2G sont établis conformément aux normes comptables françaises et selon la méthode de l'intégration globale.

La présentation des comptes consolidés et les méthodes d'évaluation n'ont pas subi de modification.

PROGRES REALISES ET DIFFICULTES RENCONTREES

Malgré les mesures gouvernementales prises dans le cadre de la lutte contre le COVID, lesquelles ont impacté l'activité du Groupe, le résultat de l'exercice 2020 a été faiblement impacté.

L'activité s'est maintenue favorablement et n'entraîne pas d'inquiétude quant à la capacité de la société à conserver sa stabilité financière malgré ce contexte exceptionnel.

ANALYSE OBJECTIVE ET EXHAUSTIVE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES, DES RESULTATS ET LE SITUATION FINANCIERE DU GROUPE

Dans la continuité de l'exercice précédent, le groupe consolidé dispose d'une capacité d'autofinancement positive au cours de l'exercice écoulé.

INDICATIONS SUR L'UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Le Groupe n'utilise aucun instrument financier.

III - PRESENTATION DES RESOLUTIONS

Après lecture du présent rapport et du rapport des commissaires aux comptes, nous allons soumettre à votre approbation les comptes consolidés de l'exercice tels qu'ils vous ont été présentés.

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a vertical line and a small crossbar.

A2G
Société par actions simplifiée
au capital de 25 900 euros
Siège social : 265 avenue Mario Bénard,
83400 HYERES
500 225 396 RCS TOULON

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 11 MARS 2021**

- PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT -

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2020 s'élevant à 4 465 078 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 4 465 078 euros

En totalité au compte "autres réserves", soit 4 465 078 euros
qui s'élève ainsi à 17 250 545 euros.

Total affecté : 4 465 078 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société sont de 17 280 145 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale constate que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

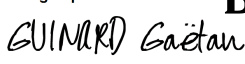
Dates / Exercices	Dividende distribué	Revenus distribués éligibles à l'abattement	Revenus distribués non éligibles à l'abattement
Ex clos au 30/08/2017	---	---	---
DCU 13/04/2018	1.500.000 €	1.498.350 €	1.650 €
DCU 15/10/2019	1.200.000 €	1.198.114,2 €	1.885,73 €

- ADOPTION -

Cette affectation a été adoptée par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 11 mars 2021.

Certifié conforme
Le Président



Signé par :

 525432F2916C462...

Bilan consolidé

BILAN ACTIF	30.09.2020	30.09.2019
	Net	Net
Ecarts d'acquisition	0	0
Immobilisations incorporelles	20 356 342	20 440 189
Immobilisations corporelles	26 460 257	28 568 014
Immobilisations financières	1 744 026	1 457 522
Titres mis en équivalence	0	0
TOTAL ACTIF IMMOBILISE NET	48 560 625	50 465 725
Stocks et en-cours	5 118 925	5 546 758
Clients et cptes rattachés	129 970	77 067
Autres créances et cptes de régul	2 012 479	1 316 042
Valeurs mobilières placement	4 816 435	4 138 975
Disponibilités	8 135 960	7 505 209
TOTAL ACTIF CIRCULANT NET	20 213 769	18 584 051
TOTAL ACTIF	68 774 394	69 049 776

BILAN PASSIF	Exercice 30.09.2020	Exercice 30.09.2019
Capital	25 900	25 900
Réserves consolidées	11 791 820	10 170 753
Résultat consolidé	3 063 064	2 821 068
Pertes minoritaires revenant au groupe	0	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES GROUPE	14 880 784	13 017 721
TOTAL INTERETS MINORITAIRES	2 633	2 635
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES (2)	608 738	408 858
Emprunts et dettes financières	39 496 072	43 257 668
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 903 971	6 743 459
Autres dettes et comptes de régularisation	5 882 196	5 619 435
TOTAL DETTES	53 282 239	55 620 562
TOTAL PASSIF	68 774 394	69 049 776
(1) Dont Impôts différés Actif :	225 572	239 955
(2) Dont Impôts différés Passif :		

Signé par :

 525432F2916C462...

Compte de résultat consolidé

COMPTE DE RESULTAT EN LISTE	Exercice 30.09.2020	Exercice 30.09.2019
Chiffre d'affaires	93 735 363	94 562 294
Autres produits d'exploitation	513 589	745 093
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	94 248 952	95 307 387
Achats consommés	71 343 694	72 330 605
Charges de personnel	9 178 863	9 402 675
Autres charges d'exploitation	4 677 623	4 776 442
Impôts et taxes	1 387 142	1 401 873
Dotations amortissements et provisions d'exploitation	2 549 993	2 367 818
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	89 137 315	90 279 413
RESULTAT D'EXPLOITATION	5 111 637	5 027 974
Charges et produits financiers	-436 253	-453 241
RESULTAT COURANT DES ENTREPRISES INTEGREES	4 675 384	4 574 733
Charges et produits exceptionnels	31 703	-27 960
RESULTAT AVANT IMPOTS SUR LES RESULTATS	4 707 087	4 546 773
Impôts différés	14 383	-49 271
Impôts sur les résultats	1 629 380	1 774 728
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES	3 063 324	2 821 316
QP dans les résultats des sociétés mises en équivalence	0	0
Dot/Reprises aux amortissements des écarts d'acquisition	0	0
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	3 063 324	2 821 316
Intérêts minoritaires	260	248
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	3 063 064	2 821 068
RESULTAT PAR ACTION GROUPE (1)	438	403

(1) SAS A2G : 7 000 actions

A2G

Société par Actions Simplifiée
au capital de 37 000 €
265, avenue Mario BENARD
83400 HYERES
R.C.S. TOULON 500 225 396

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

Exercice clos le 30/09/2020

S.A.S. A2G

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les Comptes Consolidés
Exercice clos le 30 septembre 2020

A l'assemblée générale de la société A2G,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société A2G relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport (21 pages).

Ces comptes ont été arrêtés par le Président sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. Fondement de l'opinion

a) Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

b) Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2019 à la date d'émission de notre rapport, et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.





3. Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Président.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les

S.A.S. A2G

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les Comptes Consolidés
Exercice clos le 30 septembre 2020

informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Président.

6. Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

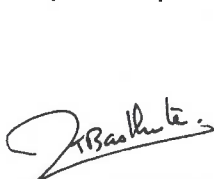
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Saint-Herblain, le 3 mars 2021

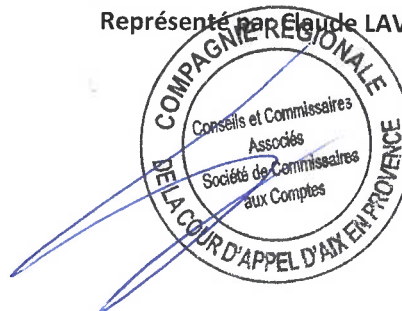
Cabinet Vilaine et Associés
Commissaire aux Comptes

Représenté par Mars SOUCARRE


Thomas BASTHISTE
Commissaire aux Comptes

Pour la société CCA
Commissaire aux comptes

Représenté par Claude LAVANCHY



Annexe : Description détaillée des responsabilités des commissaires aux comptes



ANNEXE

Description détaillée des responsabilités des commissaires aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Bilan consolidé

BILAN ACTIF	30.09.2020	30.09.2019
	Net	Net
Ecarts d'acquisition	0	0
Immobilisations incorporelles	20 356 342	20 440 189
Immobilisations corporelles	26 460 257	28 568 014
Immobilisations financières	1 744 026	1 457 522
Titres mis en équivalence	0	0
TOTAL ACTIF IMMOBILISE NET	48 560 625	50 465 725
Stocks et en-cours	5 118 925	5 546 758
Clients et cptes rattachés	129 970	77 067
Autres créances et cptes de régul	2 012 479	1 316 042
Valeurs mobilières placement	4 816 435	4 138 975
Disponibilités	8 135 960	7 505 209
TOTAL ACTIF CIRCULANT NET	20 213 769	18 584 051
TOTAL ACTIF	68 774 394	69 049 776

BILAN PASSIF	Exercice 30.09.2020	Exercice 30.09.2019
Capital	25 900	25 900
Réserves consolidées	11 791 820	10 170 753
Résultat consolidé	3 063 064	2 821 068
Pertes minoritaires revenant au groupe	0	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES GROUPE	14 880 784	13 017 721
TOTAL INTERETS MINORITAIRES	2 633	2 635
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES (2)	608 738	408 858
Emprunts et dettes financières	39 496 072	43 257 668
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 903 971	6 743 459
Autres dettes et comptes de régularisation	5 882 196	5 619 435
TOTAL DETTES	53 282 239	55 620 562
TOTAL PASSIF	68 774 394	69 049 776
(1) Dont Impôts différés Actif :	225 572	239 955
(2) Dont Impôts différés Passif :		



Compte de résultat consolidé

COMPTE DE RESULTAT EN LISTE	Exercice 30.09.2020	Exercice 30.09.2019
Chiffre d'affaires	93 735 363	94 562 294
Autres produits d'exploitation	513 589	745 093
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	94 248 952	95 307 387
Achats consommés	71 343 694	72 330 605
Charges de personnel	9 178 863	9 402 675
Autres charges d'exploitation	4 677 623	4 776 442
Impôts et taxes	1 387 142	1 401 873
Dotations amortissements et provisions d'exploitation	2 549 993	2 367 818
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	89 137 315	90 279 413
RESULTAT D'EXPLOITATION	5 111 637	5 027 974
Charges et produits financiers	-436 253	-453 241
RESULTAT COURANT DES ENTREPRISES INTEGREES	4 675 384	4 574 733
Charges et produits exceptionnels	31 703	-27 960
RESULTAT AVANT IMPOTS SUR LES RESULTATS	4 707 087	4 546 773
Impôts différés	14 383	-49 271
Impôts sur les résultats	1 629 380	1 774 728
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES	3 063 324	2 821 316
QP dans les résultats des sociétés mises en équivalence	0	0
Dot/Reprises aux amortissements des écarts d'acquisition	0	0
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	3 063 324	2 821 316
Intérêts minoritaires	260	248
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	3 063 064	2 821 068
RESULTAT PAR ACTION GROUPE (1)	438	403

(1) SAS A2G : 7 000 actions



II - ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDES



ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDES

*Annexe établie en conformité avec la loi du 3 janvier 1985,
le décret d'application du 17 février 1986
et le règlement CRC 99-02.*



1. FAITS CARACTERISTIQUES

Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

Les activités ont commencé à être affectées par le Covid-19 au premier trimestre 2020 et l'entité s'attend à un impact sur ses états financiers en 2020.

Les sociétés du groupe, compte tenu du caractère récent de l'épidémie, et des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les entreprises, ne sont toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel.

A la date d'arrêté des présents états financiers, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité du groupe à poursuivre son exploitation.

On note que l'activité de l'hypermarché s'est maintenue favorablement, de sorte que les organes de direction n'ont pas d'inquiétude quant à la capacité de l'entreprise à conserver sa stabilité financière malgré ce contexte difficile.

Dans ce cadre, la société A2G a bénéficié des possibilités de report des échéances des prêts bancaires en 2020.

2. PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION

2.1 Périmètre de consolidation

SOCIETES	SIEGE SOCIAL & N° SIRET	PAYS	N° SIRET
SAS A2G	Avenue Mario Benard 83400 HYERES	FRANCE	500 225 396 00018
SAS HYERDIS	Avenue Mario Benard 83400 HYERES	FRANCE	347 458 085 00060
SARL OLDIS	265 Avenue Mario Benard 83400 HYERES	FRANCE	424 346 591 00037
SAS ESPACE PASSERON	Avenue Mario Benard 83400 HYERES	FRANCE	532 582 814 00010
SCI ST MARTIN	265 Avenue Mario Benard 83400 HYERES	FRANCE	813 226 016 00018

Toutes les sociétés sur lesquelles le groupe exerce une influence notable ont été consolidées.

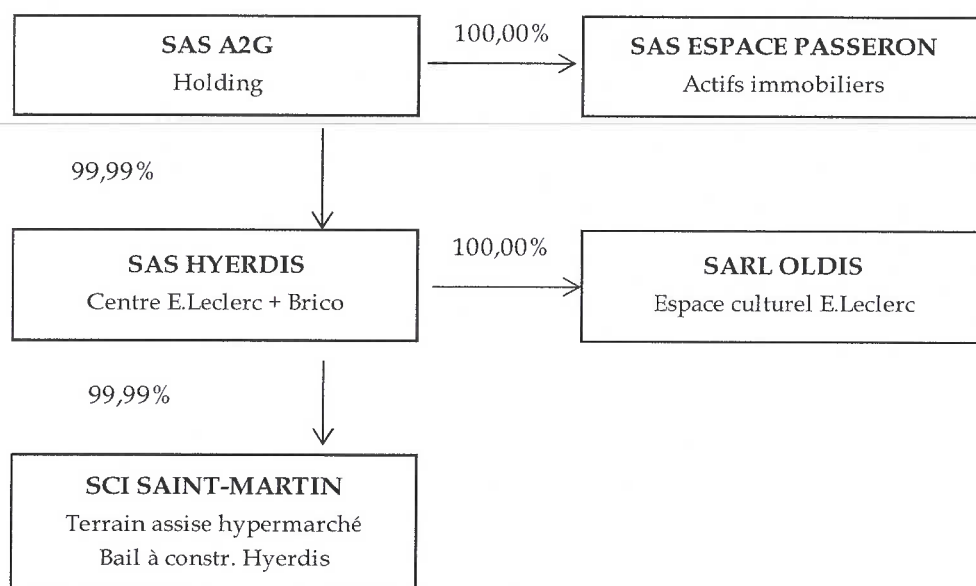
La SAS A2G a pris le contrôle de ses filiales :

- Par acquisition de 99.99% des actions de la SAS HYERDIS le 15 octobre 2015, et indirectement de la filiale à 95% de HYERDIS, la SARL OLDIS ;
- Par souscription au capital de la SCI SAINT MARTIN, constituée en octobre 2015 ;
- Par souscription au capital de la SAS ESPACE PASSERON en 2011, à sa création.

Evénements de l'exercice précédent :

- Le 17 janvier 2019, la société HYERDIS a acquis les 20 autres parts sociales de la société OLDIS, lui permettant de détenir désormais 100% du capital de la SARL OLDIS.
- Le 13 septembre 2019, la société A2G a acquis une part sociale supplémentaire dans le capital de la société HYERDIS.

2.2 Organigramme du groupe



2.3 Détentions et méthode de consolidation retenues

Sociétés	% d'int. Groupe	% de contrôle	Date de clôture & durée exercice	Date de clôture N-1	Méthode de consolidation
SAS A2G	Société mère	Société mère	30.09.2020 (12 mois)	30.09.2019 (12 mois)	Société consolidante
SAS HYERDIS	99.9944%	99.9944%	30.09.2020 (12 mois)	30.09.2019 (12 mois)	Intégration globale
SARL OLDIS	99.9944%	100%	30.09.2020 (12 mois)	30.09.2019 (12 mois)	Intégration globale
SAS ESPACE PASSERON	100%	100%	30.09.2020 (12 mois)	30.09.2019 (12 mois)	Intégration globale
SCI ST MARTIN	99.98%	99.99%	Sit. 30.09.2020 (12 mois)	Sit. 30.09.2019 (12 mois)	Intégration globale

Toutes les sociétés sont consolidées par la méthode de l'intégration globale.

Pour les besoins des comptes consolidés, il a été établi une situation comptable de la SCI SAINT MARTIN (clôture 31/12) au 30 septembre 2019 et au 30 septembre 2020.





2.4 Traitement des prises de contrôle

Coût d'acquisition et écart de première consolidation

La société A2G a pris le contrôle de la SAS HYERDIS le 15 octobre 2015 en acquérant 100% de son capital au prix de 43 422 266€.

L'analyse des justes valeurs a été faite sur la base des comptes au 30/09/2015 qui ont été utilisés pour la détermination du prix définitif.

L'écart de première consolidation constaté a été ventilé :

- En un écart d'évaluation sur le fonds commercial, non amortissable, portant la valeur de cet élément incorporel à 20 300 000€ soit environ 3 mois de CA HT hors carburant.
- En un écart d'évaluation sur les constructions de l'hypermarché (faisant l'objet d'un bail à construction) pour un montant de 12 076 000 € et amorti sur une durée de 15 ans, portant la juste valeur des constructions à 25 000 000 € à la date de l'acquisition.

Fonds commercial

Le fonds commercial d'une entreprise du secteur de la grande distribution est identifié par l'autorisation d'exploiter une surface commerciale sur un lieu géographique précis et est en cela assez proche d'un véritable droit au bail.

Pour cette raison, il a été choisi d'inscrire la survaleur des éléments incorporels sur la ligne « Fonds commercial ».

Le fonds commercial, étant considéré comme à durée de vie illimitée, ne fait pas l'objet d'amortissement.

Il fait l'objet d'un test de dépréciation annuel qui nous indique que la valeur du fonds commercial est au moins égale à la valeur comptable figurant à l'actif du bilan. A ce titre, nous ne constatons aucune dépréciation sur le fonds commercial.

Fiscalité différée

L'analyse des écarts de première consolidation du fonds commercial et du terrain montre que le prix des titres n'intègre pas de fiscalité différée. Par ailleurs, l'Association des centres distributeurs E.Leclerc « l'ACDLEC » a réaffirmé la règle selon laquelle la société d'exploitation est propriétaire des actifs immobiliers et du fonds commercial.

Les éléments de l'écart initial de consolidation identifiés n'ont à priori pas vocation à être revendus séparément et demeurent intrinsèquement liés à la poursuite de l'activité de la société. Pour ces raisons, et en rappelant que la constatation d'un passif différé aurait conduit à créer artificiellement un écart d'acquisition non identifié, il n'a pas été comptabilisé de fiscalité différée au passif.

En conséquence, il convient de rappeler que la cession des éléments d'actifs ci-après conduirait, le cas échéant, à calculer un impôt sur les sociétés sur la totalité du prix de vente sans déduire de valeur nette comptable figurant dans les comptes consolidés pour les montants suivants :

	Ecart d'évaluation	IS à 28%
- Fonds commercial	18 351 000	5 138 280
- Constructions	12 077 000	3 381 560
- Amortissements	- 4 025 000	-1 127 000
	-----	-----
	26 403 000	7 392 840



3. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Le bilan et le compte de résultat ont été établis conformément au règlement 99-02 du C.R.C. (Comité de la Réglementation Comptable). Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

3.1 Méthodes de consolidation

- Toutes les sociétés du groupe ont été consolidées par intégration globale.
- La date retenue pour l'établissement des comptes consolidés est la date de clôture de la société mère à savoir le 30 septembre 2020.
- Prise en compte de la fiscalité différée :
La méthode retenue est la méthode du report variable.
Les impositions différées ont été prises en compte dans les cas suivants :
 - Existence de décalages temporaires issus des comptes individuels ou induits par les retraitements de consolidation.
 - Existence de déficits fiscaux reportables.

3.2 Retraitements effectués sur les comptes individuels

A - Retraitements d'homogénéité

Afin d'assurer la comparabilité des comptes individuels et de donner une image fidèle du groupe, des retraitements visant à homogénéiser les méthodes comptables des filiales avec celles du groupe doivent être opérés en consolidation.

Les sociétés consolidées appliquent des méthodes comparables et n'ont pas été retraitées.

B – Constatation de la fiscalité différée

Il a été constaté des soldes d'impôts différés en présence de décalages temporaires dans les comptes sociaux ou de retraitements des comptes consolidés.

C – Annulation des opérations réciproques

Conformément aux règles applicables aux comptes consolidés, les opérations réciproques ont été neutralisées. Sont concernés les produits et charges ainsi que les dette inter-sociétés.

D – Crédit-bail et locations longue durée

Les opérations de crédit-bail et de location longue durée n'ont pas fait l'objet de retraitements dans les comptes des sociétés concernées dès lors qu'ils présentaient un impact non significatif dans les comptes consolidés.



E – Autres opérations

Le Règlement CRC 99-02 dispose en son paragraphe 202 que « Si la date de clôture de l'exercice d'entreprises comprises dans la consolidation n'est pas antérieure de plus de trois mois à la date de clôture de l'exercice de consolidation, il n'est pas nécessaire d'établir ces comptes intermédiaires, à condition de prendre en compte les opérations significatives survenues entre les deux dates. »

Ainsi les comptes intermédiaires de la société SAINT MARTIN qui clôture le 31 décembre ont été établis en date du 30 septembre afin de pouvoir les intégrer aux comptes consolidés.

F – Frais d'acquisition d'immobilisations corporelles

Les frais d'acquisition des immobilisations corporelles sont immobilisés avec l'actif auxquels ils se rattachent.

G – Retraitements des subventions d'équipement

Le groupe a opté pour le reclassement des subventions d'équipement en produits constatés d'avance en conformité avec les recommandations de l'A.M.F.

3.3 Méthodes d'évaluation

Les méthodes d'évaluation retenues sont les mêmes que celles des comptes sociaux des sociétés concernées.

Immobilisations incorporelles

Les éléments incorporels du fonds de commerce et des Droits d'exploitation d'une grande surface, en ce compris les droits au bail, sont inscrits au poste "Fonds commercial". Ils ne font pas l'objet d'amortissement. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Les logiciels informatiques sont amortis sur une durée de 12 mois.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition tel qu'il résulte des comptes sociaux. Les écarts d'évaluation viennent majorer le cas échéant la valeur brute des immobilisations concernées.

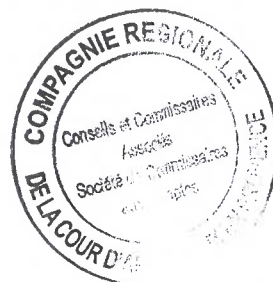
Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif en fonction de la durée d'utilisation prévue et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité.

Les sociétés du groupe retiennent des méthodes homogènes, de sorte que les amortissements sont repris des comptes sociaux et majorés de l'amortissement provenant, le cas échéant, de l'écart d'évaluation. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Durées usuelles d'amortissement :

Constructions :	10 à 25 ans
Agencements des constructions :	10 à 20 ans
Installations techniques :	5 à 10 ans
Matériel et outillage industriels :	5 à 10 ans
Installations générales, agencements et aménagements divers :	5 à 10 ans
Matériel de transport :	5 ans
Matériel de bureau :	5 à 10 ans
Matériel informatique :	3 ans
Mobilier :	5 à 10 ans



Immobilisations financières

La valeur brute des immobilisations financières est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Pour déterminer la valeur d'inventaire des titres de participation, il est tenu compte de la valeur d'utilité qui n'est pas basée uniquement sur la notion d'actif net comptable corrigé, ou d'estimations fondées sur la rentabilité, mais prend aussi en compte l'intérêt de la société à contrôler le développement d'activités commerciales spécialisées et complémentaires à la sienne notamment sous la même enseigne de distribution.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Créances et produits

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnelles

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Dettes et charges

Les dettes certaines qui existent à la clôture de l'exercice figurent en compte de tiers ou en charges à payer au passif du bilan. A la clôture de l'exercice, les dettes que des événements en cours ou survenus rendent probables et dont l'objet est nettement précisé sont inscrites au passif du bilan en provisions pour risques et charges.

Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Les disponibilités sont inscrites pour leur valeur nominale.

Résultat par action

Le résultat par action est déterminé selon le règlement 99-02 du C.R.C. Il correspond au résultat net (part du groupe) divisé par le nombre d'actions composant le capital de la société A2G. Aucun instrument dilutif n'étant utilisé, le résultat dilué par action est égal au résultat par action.



4. EXPLICATION DES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

4.1 Capitaux propres

Le capital de la société mère est composé de 7 000 actions de 3,7 euros.

	Capital	Réserves Groupe	Résultat	TOTAL
Capitaux propres N-2	37 000	12 991 407	2 480 102	15 508 509
Affectation résultat précédent		2 480 102	-2 480 102	
Reduction de capital	-11 100	-5 300 760		-5 311 860
Dividendes hors groupe				
Résultat consolidé			2 821 068	2 821 068
Capitaux propres N-1	25 900	10 170 753	2 821 068	13 017 721
Affectation résultat précédent		2 821 068	-2 821 068	
Dividendes hors groupe		-1 200 000		-1 200 000
Réduction de capital				
Résultat consolidé			3 063 064	3 063 064
Capitaux propres N	25 900	11 791 821	3 063 064	14 880 785

	Réserves Mino	Résultat Mino	Total Mino
Intérêts minoritaires N-2	16 714	1 641	18 355
Affectation résultat précédent	1 641	-1 641	
Autres variations	-1 668		-1 668
Résultat de la période		248	248
Dividendes hors groupe	-165		-165
Variation mouvement de périmètre (*)	-14 130		-14 130
Intérêts minoritaires N-1	2 392	248	2 640
Affectation résultat précédent		-248	-248
Autres variations	244		244
Résultat de la période		260	260
Dividendes hors groupe	-263		-263
Variation mouvement de périmètre			
Intérêts minoritaires N	2 373	260	2 633

*A la suite de l'acquisition des 5% restant du capital de la société OLDIS, il ressort un écart d'acquisition. De part son caractère peu significatif, il a directement été incorporé au résultat groupe.



4.2 Immobilisations

	Solde N-1	Acquisit. Créations	Cessions	Solde N
Ecart d'acquisition	7 049	0	0	7 049
Fonds commercial	20 440 188	0	83 847	20 356 341
Autres immob. incorporelles	26 773	0	6 224	20 549
Immob. corporelles	34 828 807	322 013	974 344	34 176 476
Ecart d'évaluations	12 076 869	0	0	12 076 869
Immob. Financières	1 457 522	313 211	26 708	1 744 025
ACTIF IMMOB BRUT	68 837 208	635 224	1 091 123	68 381 309

Sur la ligne « fonds commercial » figurent :

- Le fonds commercial ressortant de la prise de contrôle de la SAS HYERDIS : 20 300 000 €
- Le fonds commercial LES IRIS (station-service) : 56 341 €

4.3 Amortissements

	Solde N-1	Dotations exercice	Reprises exercice	Solde N
Ecart d'acquisition	7 049	0	0	7 049
Fonds commercial	0	0	0	0
Autres immob. incorporelles	26 772	0	6 224	20 548
Immob. corporelles	15 117 162	1 509 435	859 139	15 767 458
Ecart d'évaluations	3 220 500	805 125	0	4 025 625
Immob. Financières	0	0	0	0
AMORTISSEMENTS	18 371 483	2 314 560	865 363	19 820 680

dont dotation aux amort. d'exploitation 1 482 591
dont dotation écart éval. Immos corporelles 805 125
dont dotation aux amort. Exceptionnels 26 844



4.4 Provisions

	Solde N-1	Var. de périmètre	Augment. Dotations	Diminut Reprises	Solde N
Provisions pour risques & charges					
Provisions pour risques	408 858		261 693	61 813	608 738
Provisions pour pension de retraite					
Variation mouvement de périmètre					
Total I	408 858		261 693	61 813	608 738
Provisions pour dépréciation					
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Immobilisations financières					
Stocks et en-cours	4 752			4 752	
Comptes clients					
Autres provisions pour dépr.	51 216		584		51 800
Total II	55 968		584	4 752	51 800

Dont dotations et reprises d'exploitation

262 277 66 565

- financières

0

0

- exceptionnelles

0

0

Nature des provisions pour risques et charges comptabilisées :

Provision litiges (litige Lidl) :	209 144 €
Provision pour charges (loué Leclerc, cartes de fidélité) :	<u>399 594 €</u>
Total	608 738 €



4.5 Echéancier des créances et dettes

	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts et autres immobilisations financières	261 463	10 623	250 840
De l'actif circulant			
Créances clients et cptes ratt.	129 970	129 970	
Autres créances	1 453 339	1 453 339	
Impôts différés actif	225 572	225 572	
Charges constatées d'avance	215 390	215 390	
TOTAL I - ETAT DES CREANCES	2 285 734	2 034 894	250 840

	Montant brut	A un an au plus	+ d'un an - de cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit	39 284 773	4 312 899	18 872 932	16 098 942
Découverts et concours bancaires courants	259	259		
Emprunts et dettes financières divers	33 196	25 246		7 950
Intérêts courus sur dettes financières	125 973	125 973		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 903 971	7 903 971		
Avances et acomptes reçus sur commandes				
Dettes fiscales et sociales	5 447 472	5 447 472		
Autres dettes	417 378	417 378		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 314	3 314		
Dettes groupe et associés	51 871	51 871		
Produits constatés d'avance	14 032	14 032		
TOTAL II - ETAT DES DETTES	53 282 239	18 302 415	18 872 932	16 106 892



5. NOTES RELATIVES A LA FISCALITE DIFFEREE

5.1 Méthode retenue

La méthode retenue est la méthode du report variable.

Les impositions différées ont été prises en compte dans les cas suivants :

- Existence de décalages temporaires issus des comptes individuels ou induits par les retraitements de consolidation (retraitement).
- Existence de déficits fiscaux reportables ou d'amortissements réputés différés.

Les soldes d'impôts différés actifs ne sont constatés que dans la mesure où ils peuvent être imputés sur des bénéfices futurs avec une assurance raisonnable (§ 312). Les soldes constatés sont réexaminés à chaque clôture sur cette base (§ 3150 Règl. 99-02).

Fiscalité différée sur les écarts d'évaluation :

Les éléments de l'écart d'évaluation identifié n'ont a priori pas vocation à être revendus séparément et demeurent intrinsèquement liés à la poursuite de l'activité du groupe. Pour ces raisons, et en considérant en outre que la constatation d'un passif différé aurait conduit à créer artificiellement un écart d'acquisition non identifié, il n'a pas été comptabilisé de fiscalité différée au passif.

5.2 Intégration fiscale

La société A2G a opté pour le régime de l'intégration fiscale. Les sociétés intégrées fiscalement sont la société A2G, tête de groupe, et ses filiales : HYERDIS, OLDIS et ESPACE PASSERON.

La société SAINT-MARTIN n'a pas opté pour le régime de l'impôt sur les sociétés.



5.3 Rapprochement entre impôts sur les bénéfices et impôts différés

Résultat de l'ensemble consolidé :	3 063 324 €
Frais non déductibles (yc mécénat) :	+ 536 020 €
CICE & Suramortissement :	- 2 902 €
Amortissement écart évaluation :	+ 805 125 €
Impôt différé (charges) :	+ 14 383 €
Impôt de l'exercice :	+ 1 629 380 €

Total base d'impôt de l'exercice	6 045 330 €
	x 31%
IS théorique période (31%) :	1 719 052 €
IS théorique période (28%) :	140 000 €
Régularisation taux IS :	24 168 €
Crédits d'impôts :	- 275 950 €
Contribution additionnelle :	+ 36 492 €

Impôt de l'exercice :	1 643 763 €
Impôt sur les sociétés comptabilisé :	1 629 380 €
Impôt différé (produits) :	14 383 €

Impôt de l'exercice :	1 643 763 €



5.4 Justification des soldes d'impôts différés par entité

Impôts différés comptabilisés	A2G	HYERDIS	OLDIS	ESPACE PASSERON	ST MARTIN	TOTAL
<u>Impôts sur décalages temporaires</u>						
Décalages temporaires sociaux		463 724				463 724
Reports déficitaires						
<u>Impôts sur retraitements de consol.</u>						
Résultat du 1/01 au 30/09/20					-169 620	-169 620
Frais acquisition s/ immob.	127				-44 491	-44 364
Frais acquisition s/ titres	-12	-44 877			20 720	-24 168
Impact changement de taux 28%						
Total *	115	418 848			-193 390	225 572

6. INFORMATIONS DIVERSES

6.1 Avals et cautions donnés par le groupe

La société A2G s'est portée caution sur des emprunts bancaires contractés par la société HYERDIS dont le capital restant dû au 30 septembre 2020 s'élève à :

- Emprunt de 4 400 K€ auprès de la BECM :	2 386 K€
- Emprunt de 2 268 K€ auprès de la BECM :	2 177 K€

6.2 Dettes garanties par des sûretés réelles

Le groupe a donné en garantie de l'emprunt contracté par A2G auprès du Pool bancaire composé de la BPI à hauteur de 47%, de la banque Edel à hauteur de 33% et de la BECM à hauteur de 20%, un nantissement d'un compte à terme à hauteur de 2 500K€ ainsi qu'un nantissement de compte de titres financiers portant sur les titres de la SAS HYERDIS, garanties prises pour compte commun des prêteurs et à égalité de rang, et dont le capital restant dû au 30 septembre 2020 pour chacun des emprunts s'élève à :

- BPI:	11 935 K€
- BECM:	4 856 K€
- EDEL :	8 423 K€

Le groupe a également donné en garantie de l'emprunt contracté par A2G auprès de la BECM, un nantissement des 9 988 actions A2G détenues par Mr. Guinard à hauteur de 100%. Le capital restant dû de l'emprunt au 30 septembre 2020 s'élève à : 4 551 K€.

6.3 Autres engagements

- HYERDIS – mouvement LECLERC :	8 953 K€
- HYERDIS – engagement retraite :	289 K€

6.4 Effectifs

	N	N-1
- Cadres et professions supérieures	8	8
- Techniciens et agents de maîtrise	27	27
- Employés	205	207
- Ouvriers		
Total	240	242





7. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

	30.09.2020	30.09.2019
TRESORERIE A L'OUVERTURE	11 643 518	10 149 427
Résultat net comptable de l'ensemble consolidé	3 063 324	2 821 316
- Quote part dans le résultat sociétés en équivalence	0	0
- Dividendes reçus des sociétés en équivalence	0	0
+ Amortissements et provisions	2 576 837	2 375 348
- Reprise de provision	-61 813	-457 957
+ Moins-values et plus-values sur cessions d'actifs	-43 146	-2 968
+/- Variation des impôts différés	14 383	-49 271
Capacité d'autofinancement	5 549 585	4 686 468
+/- Variation des stocks	-427 833	288 213
+/- Variation des décalages de trésorerie	1 734 627	467 956
FLUX DE TRESORERIE D'EXPLOITATION (I)	6 856 379	5 442 637
- Acquisition d'immobilisations incorporelles	0	0
- Acquisition d'immobilisations corporelles	-322 013	-306 429
- Acquisition d'immobilisations financières	-313 211	-130 037
+ Produits de cession des actifs immobilisés	242 198	563 205
+ Cession/remboursement des actifs financiers	26 708	11 714
- Acquisition de filiales consolidées	0	0
+/- Trésor.nette /filiales nouvellement intégrées	0	0
+/- Variation des dettes s/immobilisations	-107 485	-2 818
FLUX DE TRESORERIE S/INVESTISSEMENTS (II)	-473 803	135 635
+ Souscription d'emprunts	0	5 311 860
- Remboursement d'emprunts	-3 869 981	-4 095 783
+/- Variation nette des comptes courants hors groupe	0	0
+/- Variation des autres dettes financières	-3 713	11 773
+/- Augmentation/réduction de capital	0	-5 311 860
- Distribution de dividendes/résultat hors groupe	-1 200 000	-165
- Dividendes versés aux minoritaires	-263	0
FLUX DE TRESORERIE S/FINANCEMENTS (III)	-5 073 957	-4 084 175
VARIATION GLOBALE DE TRESORERIE (I-II+III)	1 308 619	1 494 097
TRESORERIE A LA CLOTURE	12 952 136	11 643 523

Détail des variations du besoin en fonds de roulement :

	30.09.2020
<u>Variation des frais financiers</u>	62 949
<u>Variation nette exploitation</u>	1 802 059
<i>Var° de stock</i>	427 833
<i>Var° des Créances d'exploit°</i>	-213 373
<i>Var° des Dettes d'exploit°</i>	1 587 599
<u>Variation nette hors exploitation</u>	-558 214
<i>Var° des créances hors exploitation</i>	-554 815
<i>Var° des dettes hors exploitation</i>	-16 966
<i>Var° Charges et produits constatés d'avance</i>	13 567
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	1 306 794

